



COMMUNE DE NEUVILLE-SUR-AIN

Mairie – Place Michel Floriot

01160 NEUVILLE-SUR-AIN

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Neuville-sur-Ain

Mairie – Place Michel Floriot – 01160 NEUVILLE-SUR-AIN

Mode de passation des marchés : Procédure adaptée (articles R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2172-1 et suivants du code de la commande publique).

Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'augmentation en capacité de la station d'épuration de Thol – 01160 NEUVILLE-SUR-AIN

Caractéristiques principales : Date prévisible de commencement des travaux : début juin 2021

Liste des lots : Lot unique

Délai d'exécution globale : 24 mois à compter de la date prévisionnelle de la notification du marché.

Cautionnement garantie : 5 % du montant du marché initial ou caution bancaire.

Dossier de consultation à retirer auprès de : à télécharger sur <https://marchespublics.ain.fr>

Onglet : consultation

Date limite de réception des offres : Mardi 27 avril 2021 à 12h00

Lieu de réception des offres : Mairie de Neuville-sur-Ain - Place Michel Floriot – 01160 NEUVILLE-SUR-AIN

Seule la transmission par voie électronique des documents est acceptée à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ain.fr>

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : voir le règlement de consultation.

Durée de validité des offres : 180 jours.

Critères d'attribution : offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et détaillés dans le règlement de consultation.

- Montant de l'offre de base pour 45 % (détaillé dans le règlement de consultation)
- Valeur technique appréciée en fonction du mémoire technique fourni pour 45% (détaillé dans le règlement de consultation)
- Délai d'exécution : 10 %

Renseignements d'ordres techniques et administratifs :

- Cabinet NEA EAU CONSEIL SERVICE – Rémy MARTIN – 240 Chemin de Chevronnet – 69480 MORANCÉ

Tél : 06.84.21.86.54 – Mail : rmartin@nea-eau-conseil-service.com

- Commune de Neuville-sur-Ain –Mairie – Place Michel Floriot – 01160 NEUVILLE-SUR-AIN

Tél : 04.74.37.77.16 – Mail : mairie@neuvillesurain.fr

Paiement et financement : La Trésorerie de Pont d'Ain est chargée du paiement des travaux dans un délai de 30 jours après réception par la Commune de Pont d'Ain des factures validées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Date d'envoi à la publication : Mardi 30 mars 2021